

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 21 septembre 2022

**DEL\_20220921\_22**

Nombre de Conseillers  
En exercice **29**  
De présents **23**  
De votants **28**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un septembre,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

#### **Création de poste**

#### **Etaient présents :**

Claude AUFORT – Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND – Laurence FREMINET – Hervé MORICE – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX (départ à 20h45) – Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER (départ à 21h00) – Stanislas FONLUPT – Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER – Benoît PICHARD – Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU – Cécile NICOLAS (départ à 20h55) – Michel CONANEC – Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**22 septembre 2022**

Et que la convocation avait été faite le

**14 septembre 2022**

#### **Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Benoît PICHARD (départ à 20h45)
- Patricia L'ECORSIER a donné son pouvoir à Sébastien WAIRY (départ à 21h00)
- Thierno DIALLO a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Aurélie LE GUNHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC

#### **Absente : Madame Cécile NICOLAS (départ à 20h55)**

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La nouvelle organisation de 4 jours d'école impose un nouvel aménagement des horaires pour les agents du service propreté des bâtiments qui interviennent dans les établissements scolaires de la Ville.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation et au regard du besoin du service propreté des bâtiments, il est proposé de permettre à un adjoint technique sur un poste titulaire à temps non complet depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020 de passer sur un poste à temps complet.

Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet. Cet agent remplit toutes les conditions requises et un avis favorable de ses responsables hiérarchiques. Cette création fera l'objet d'une mise à jour du tableau des emplois.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délégation du conseil municipal au Maire en date du 10 juillet 2020

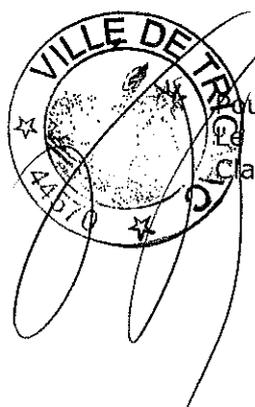
VU l'avis favorable de la Commission Administration Générale en date du 5 septembre 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- **Article 1** : d'acter la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet,
- **Article 2** : de mettre à jour le tableau des emplois,
- **Article 3** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :  
Reçu par M. le Sous-Préfet le :  
Retour en Mairie le :  
Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT